

# Conseil National des Évangéliques de France

## PREVISION DE COTISATION 2010

(Document qui deviendra définitif après le 15 juin 2010)

NOM DE L'UNION D'ÉGLISES OU DE L'ŒUVRE :

ADRESSE :

TYPE D'ASSOCIATION	BARÈME		MONTANT A RÉGLER
<b>1. UNION D'ÉGLISES</b>		Nb personnes	
<b>1a. UNION D'ÉGLISES MEMBRE,</b> Non membre de la FPF avant 2009	2 € par personne adulte fréquentant régulièrement le culte dans les Églises locales de l'union.		
<b>1b. UNION D'ÉGLISES MEMBRE,</b> Membre de la FPF avant 2009	Montant ci-dessus avec abattement de 50%		
<b>1c. UNION D'ÉGLISES ASSOCIÉE</b>	Contribution dont le montant sera évalué avec le comité représentatif.		
<b>2.ŒUVRE</b>		Budget	
2a. Budget de fonctionnement* inférieur à 100.000 €	150,00 €		
2b. Budget de fonctionnement* compris entre 100.000€ et 500.000€	100€ + 1/2000 <sup>ème</sup> du budget		
2c. Budget de fonctionnement* supérieur à 500.000€	200€ +1/3000 <sup>e</sup> du budget, avec un plafond de 400 euros		
	Calcul sur un demi exercice pour 2010		Diviser par 2
		<b>Total à régler :</b>	

\* : le budget considéré ne prend pas en compte les investissements ni les flux financiers transitant strictement par l'association pour être redistribués à des tiers.